

LA RURALITÉ OUBLIÉE AU PROFIT DES VILLES

QUAND LES PROGRAMMES COMMUNAUX DE DÉVELOPPEMENT RURAL (PCDR) S'ESOUFLENT



LES COMMUNES RURALES DOIVENT ÊTRE DAVANTAGE SOUTENUES

Pour réaliser des projets plus conséquents sur leur territoire, les communes rurales ont la possibilité, si elles sont rentrées dans la démarche d'un PCDR, de rentrer une fiche-projet et tenter d'obtenir des subsides de la Région wallonne. En réalité, les délais sont tellement longs et les budgets tellement rabotés qu'il devient vraiment difficile pour ces communes de voir leurs projets aboutir.

L'aménagement d'une place de village, la création d'une maison de village, d'un espace nature didactique, l'organisation d'une journée retrouvailles entre les habitants d'une commune, d'un espace de convivialité ou d'aire de détente à proximité d'endroits touristiques... Autant de projets concrets qui peuvent voir le jour dans des communes rurales grâce à ce qu'on appelle le programme communal de développement rural (PCDR).

Toutes les communes qui se sont inscrites dans cette démarche - une centaine de communes wallonnes en tout - peuvent effectivement bénéficier de subsides régionaux pour voir aboutir leurs projets. Ceux-ci sont imaginés en collaboration avec les citoyens qui sont consultés et participent activement à leur réalisation via la commission locale de développement rural (CLDR). Les PCDR mis en place courent sur 5 ans, parfois sur 10 ans.

Un budget annuel de 14 millions est prévu par la Région pour couvrir les subsides de ces différents projets.



CONTEXTE ET CONSTAT

Le problème? L'encours est actuellement très important (plus de 80 millions d'euros), même si cet encours était encore plus important il y a quelques années (91,2 millions au début de la législature). Du côté des communes, les délais entre la création de la fiche projet et la réalisation concrète peut prendre plus de 10 ans. Cela nuit forcément à la motivation citoyenne qui est là-derrière et celles des communes qui s'en portent garantes.

Le 12 octobre 2020, la Ministre Tellier sort une nouvelle circulaire pour revoir le mécanisme des PCDR.

Le but :

1. Réduire l'encours en maîtrisant le budget (notamment vis-à-vis des dépassements de budget) et les délais.
2. Mieux répartir le budget octroyé pour toutes les communes concernées – certaines communes ayant été arrosées par rapport à d'autres.
3. Simplifier et accélérer la procédure.

Mais cela signifie aussi :

- La mise à l'arrêt de projets venant d'être lancés en attendant la nouvelle circulaire – et donc beaucoup de retard dans les dossiers.
- Des montants d'intervention revus à la baisse sur certains dossiers considérés comme ayant moins les caractéristiques d'un « bien public » - et donc un changement des « règles du jeu » pour certains projets initialement validés avec une promesse de subside supérieur.

Le feu aux poudres début 2021

A l'analyse du budget initial 2021, le Gouvernement wallon annonce avoir réservé une enveloppe de 240 millions d'euros pour la mise en œuvre de la politique wallonne de la ville. Aucun crédit spécifique n'a été dégagé en parallèle pour la ruralité.

En commission de l'ajustement 2021, en juillet

La Ministre annonce une enveloppe supplémentaire de 25 millions pour renforcer les PCDR dans le cadre du Plan de relance, pour parer les critiques.

Quelles sont les modalités d'attribution et de mises en œuvre ? Comment les communes pourront-elles en bénéficier et sur quels critères ? Entre temps, il s'avère qu'une partie de ce montant sera réorientée pour la reconstruction post-inondations. Dans une question posée à la Ministre sur le sujet dernièrement, elle m'indiquait que "le budget accordé, en tant que tel, au projet du plan de relance intitulé 'Développer pleinement le potentiel des PCDR en facilitant leur opérationnalisation' est en effet impacté." Mais que cet impact serait, selon elle, "négligeable car elle a prévu de le compenser en augmentant le budget ordinaire consacré au PCDR". S'il est normal que chaque Ministre contribue à la reconstruction et réoriente certains budgets, comment les choix ont-ils été posés ? Y a-t-il également eu des mesures d'économie sur d'autres politiques environnementales ? Elle n'a pas répondu à cette question et n'a avancé aucun chiffre à la matière.



RÉINVESTISSONS DANS LA POLITIQUE RURALE

QUELQUES CHIFFRES EN RÉSUMÉ

- 102 PCDR SUR TOUTE LA WALLONIE
- 14 MILLIONS DE BUDGET ANNUEL
- 80 MILLIONS D'ENCOURS À L'HEURE ACTUELLE
- 25 MILLIONS ANNONCÉS EN JUILLET 2021 POUR RENFORCER LA POLITIQUE DES PCDR



Les opérations de développement rural sont un magnifique outil pour les communes rurales, que ce soit au niveau développement de l'économie locale, l'amélioration du cadre de vie social, environnemental et culturel. La ruralité wallonne mérite dès lors d'être reconnue et de bénéficier de mesures spécifiques en parfaite complémentarité avec le développement des villes.

Les PCDR font leur preuve. Il s'agit d'un des premiers outils de participation citoyenne. Là-dedans, il y a un travail monumental et de longue haleine pour les communes et leurs citoyens qui s'investissent pleinement pour construire ce programme et le mettre en œuvre. **Ces subsides ont une valeur inestimable car ils permettent aux communes rurales de répondre à certains besoins propres et sont un véritable moteur dans la concrétisation de ces projets. Ils méritent dès lors d'être amplifiés.**

La réforme de 2020 a déjà suscité l'inquiétude générale. Il ne faudrait pas que les économies annoncées creusent un peu plus le déficit de confiance du citoyen. Ne plus donner les moyens aux petites et moyennes communes de dynamiser et améliorer le cadre de vie de leurs concitoyens via ces PCDR serait un véritable cataclysme dans leur chef, surtout au vu de toutes les charges financières qui leur incombent de plus en plus (gestion des pensions des anciens mandataires et des agents nommés, points APE, aide sociale,...). En termes de relance, gardons à l'esprit qu'au final, les subventions régionales octroyées dans le cadre des PCDR profitent aux auteurs de projets, au secteur de la construction, à nos artisans etc... **Elles constituent aussi un levier de relance économique au niveau local.**

Les 25 millions prévus étaient présentés il y a quelques mois par la Ministre comme un véritable coup de « boost » de ces politiques communales. Ces projets sont menés sur le long terme et nécessitent un cadre réglementaire clair et stable dans le temps. Les communes doivent pouvoir anticiper/prévoir les aides régionales et avoir une vue claire sur celles-ci à l'entame du projet envisagé. **Cependant, depuis quelques mois, la Ministre donne l'impression d'un jeu de yo-yo avec le système des PCDR. Il faut aujourd'hui rassurer. Comment la Ministre entend-elle renforcer le soutien aux communes rurales ?**

OUI, il fallait revoir les critères de subsidiation pour être plus équitable entre chacune des communes.

OUI, il faut simplifier les démarches tout autour de ces projets – il n'est pas normal de devoir attendre des années pour la concrétisation d'un seul projet.

Mais maintenant il faut:

1. **Continuer à financer à sa juste valeur ces programmes en conservant l'enveloppe annuelle voire en l'augmentant, comme le suggère la Ministre**
2. **Donner un coup de boost grâce à un budget supplémentaire, comme c'était initialement prévu dans le Plan de Relance, à la politique locale et à la ruralité et pas seulement qu'aux villes;**
3. **Encore et toujours simplifier administrativement les démarches pour rentrer et suivre un dossier pour que les fiches projets rentrées aboutissent plus rapidement.**